

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2021 à 18H30 SALLE DU FOYER**

Présidence : Marie MARTINEZ, maire

Étaient présents à la réunion : Sandrine BERDAGUÉ, Éric CHIMENTO, Stéphan COUPET, Olivier GRIEU, Renaud SALA, Alex SIRE, Maxime SIRE et Sébastien VAN LANCKER.

Était absent excusé : Pierre ARIS

### **Ordre du jour** :

- Désignation du secrétaire de séance
- Compte rendu des décisions prises depuis le dernier conseil municipal
- 1. Approbation du PV de la réunion du 29 janvier 2021
- 2. Délibération rectificative concernant l'aménagement du garage municipal
- 3. Convention de financement et d'organisation avec le SYDEEL66 pour la réalisation des travaux d'éclairage public de l'aire des loisirs
- 4. Modification des Statuts du SPANC
- 5. **32700 – Budget « Eau et assainissement »**
  - a) Vote du compte de gestion 2020
  - b) Vote du compte administratif 2020
  - c) Vote du budget Eau et assainissement 2021
- 6. Résiliation convention de pâturage de François CADÉAC
- 7. Convention pâturage GAEC « La Chèvrerie du Maquis »
- 8. Questions diverses

Les conditions de quorum étant réunies, Mme le Maire ouvre la séance.

Mme Sandrine BERDAGUÉ a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

### **Compte rendu des décisions prises depuis le dernier conseil municipal** :

- Délibération 2021/01 et 02 : engagement 1/4 des dépenses investissement BP et budget eau
- Délibération 2021/03 : projet de convention de pâturage GAEC Cadéac/Hentsch
- Délibération 2021/04 : projet de convention de pâturage (Foncouverte Roger-Estrade)
- Délibération 2021/05 : Changement fenêtre appartement salle des fêtes
- Délibération 2021/06 et 07 : Aménagement électrique de l'Aire des Loisirs (extension réseaux éclairage public et électrique)
- Délibération 2021/08 : Aménagement du garage communal en atelier municipal
- Délibération 2021/09 : Mise en place d'un compte épargne temps en faveur des agents de la commune
- Délibération 2021/10 : Conventions avec le CD66 pour l'appui technique en matière d'eau et d'assainissement
- Délibération 2021/11 : Le CM prend acte du rapport d'activité 2019 du SPANC
- Arrêté n°02/2021 portant réglementation de la circulation 7 cami de Vinça (raccordement électrique entreprise Jocaveil)
- Arrêté n°03/2021 portant réglementation de la circulation Cami d'Ille (réseau fibre pose d'une armoire SRO)
- Arrêté n°04/2021 portant réglementation circulation camps cami de Vinça (remplacement poteau Orange)

**1.** Le PV de la réunion du conseil municipal du 29 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Délibération rectificative concernant l'aménagement garage municipal** :

La délibération du 29 janvier 2021 concernant l'aménagement du garage comporte des erreurs au niveau du total HT des travaux et du montant de la TVA qu'il convient de rectifier.

Le montant HT des travaux s'élève donc à **43 731,05 € HT** et le montant total de la TVA à **4 979,06 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la délibération rectificative reprenant les montants ci-dessus concernant l'aménagement du garage municipal.

### **3. Convention de financement et d'organisation avec le SYDEEL66 pour la réalisation des travaux d'éclairage public de l'aire des loisirs** :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité le projet de convention financière avec le SYDEEL pour l'extension du réseau de l'éclairage public jusqu'à l'aire des loisirs.

### **4. Modification des Statuts du SPANC** :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la nouvelle représentation des membres au sein du SPANC comme suite au dernier recensement de la population de l'INSEE fait en 2019. Pas de changement pour Montalba-le-Château.

### **5. 32700 – Budget « Eau et assainissement »** :

**a) Vote du compte de gestion (CDG) 2020** : Les opérations de dépenses et recettes du compte de gestion du Receveur, Mme Husté, paraissent régulières et parfaitement justifiées et sont conformes aux résultats du compte de gestion de la commune. Dans ces conditions, le CDG 2020 Eau et Assainissement est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

b) Vote du compte administratif 2020 : Le compte administratif présente les résultats suivants :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 28 972,98 € Recettes 34 989,59 € Résultat exercice 2020 : 6 016,61 €

**Investissement :**

Dépenses : 11 952,14 € Recettes 71 412,15 Résultat exercice 2020 : 59 460,01 €

Restes à réaliser : Néant.

Ces résultats étant conformes à ceux du compte de gestion, le conseil municipal, présidé par M. Alex SIRE, Premier adjoint, APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du budget Eau et Assainissement.

c) Vote du budget Eau et assainissement 2021

Au vu du résultat du compte administratif 2020 et après reprise de l'excédent cumulé, le Budget Primitif 2021 présenté par Mme le Maire s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et présente un déséquilibre en dépenses et recettes d'investissement comme suit :

- section de fonctionnement : 61 185,65 euros en recettes et dépenses
- section d'investissement : 96 366,58 euros en recettes et 20 577,00 euros en dépenses

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le budget Eau et Assainissement 2021 tel que proposé par Mme le Maire.

**6. Résiliation convention de pâturage de François CADÉAC :**

Par lettre du 17 mars 2021, M. François CADÉAC a demandé la résiliation de la convention de pâturage qui le lie à la commune jusqu'au 31 décembre 2021 dans la perspective de la signature de la nouvelle convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la résiliation de la convention de pâturage entre la commune et M. François CADÉAC qui prendra effet au jour de la conclusion d'une convention pluriannuelle de pâturage, portant sur les mêmes parcelles, avec le GAEC constitué par M. François CADÉAC et Mme Cécile HENTSCH.

**7. Convention pâturage GAEC « La Chèvrerie du Maquis » :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré APPROUVE à l'unanimité convention pluriannuelle de pâturage, portant sur 58ha 73a 10ca, avec le GAEC « La chèvrerie du Maquis » constitué par M. François CADÉAC et Mme Cécile HENTSCH pour une durée de 5 ans à compter du 15 avril 2021 et au prix de 5,85 €/ha.

**8. Questions diverses :**

- Travaux de voirie du chemin du Prat d'en Fosse : Olivier explique que lors de la semaine de travaux au mois de février dernier, les travaux n'avaient pu être réalisés par l'association Força Réal. Une nouvelle association interviendra dans la semaine pour les réaliser. A noter que ces travaux sont pris en charge en totalité par le Syndicat de Intercommunal de Voirie d'Ille-sur-Têt auquel la commune adhère.
- Point sur les demandes de subventions pour les projets de travaux et signalisation routière .
- Mesures concernant l'emploi dans le cadre du plan de relance (volet cohésion sociale)
- la visite du sous-préfet de Prades à été reportée au 26 avril 2021
- réunion valorisation de l'action municipale sur les réseaux sociaux le jeudi 29 avril à 14H à Pia : Sébastien représentera la commune
- Le déplacement du composteur de l'ancienne cave coopérative au parking de la mairie est validé étant entendu que la gestion des composteurs relève de la compétence de la communauté de communes.
- L'employé de mairie ayant procédé à la rénovation du gîte terrasse, Sébastien suggère de revaloriser le montant de la nuitée qui est actuellement de 23 €. Mme le Maire regardera dans quelles conditions cette revalorisation peut intervenir (délibération?)
- Prévoir un RDV à 17H30 avec Alex et Eric avec le stagiaire de l'OTI pour recensement des propriétaires concernés par les sentiers de randonnée.
- Courrier de la CCRC pour la mutualisation : on propose l'achat de papier et fournitures bureau et l'entretien des chemins
- Pour la prochaine Gazette Alex propose à Eric un article retraçant l'histoire du lampadaire qui vient des halles de Paris situé dans le parking du château.

En l'absence d'autres questions, Mme le Maire lève la séance à 20H40 en précisant que le prochain CM se tiendra le 12 avril 2021 (vote budget commune).

Fait à Montalba-le-Château, le 31 mars 2021

Le Maire



Marie MARTINEZ